Guide Utilisateurs MyA Entreprises



Saisir une demande de prise en charge de contrat d'apprentissage

Bienvenue sur MyA, votre espace adhérent Afdas 100% dématérialisé et sécurisé. Vous pouvez effectuer vos demandes de prise en charge de formation, les suivre et contacter les services de l'Afdas.

Votre espace contient les informations nécessaires pour vous permettre de bénéficier d'un service de qualité. Il est essentiel qu'elles soient toujours complètes et à jour (informations administratives, contacts, informations salariés,...). Pour vous accompagner dans l'utilisation de MyA, notre service hotline est à votre écoute au 01.44.78.55.87 (appel non surtaxé).

Sommaire

Saisir une demande

page 3

Débuter une demande

La formation

L'apprenti

Le maître d'apprentissage

Envoyer la demande

Suivre ses demandes

2.

Modifier un contrat

page 14

Saisir un avenant

Déclarer une rupture

3.

Contacter l'Afdas

page 16

Faire une demande de contact

Saisir une demande

Débuter une demande

Dans MyA, vous allez retrouver ces icônes. Ils vous permettent d'accéder aux fonctions suivantes :

- compléter/modifier une information
- visualiser un contenu
- **a** supprimer
- avoir le détail du financement
- ouvrir une fenêtre d'explication

Tout dossier de demande de financement d'un contrat d'apprentissage doit faire l'objet d'une DPC - Demande de Prise en Charge sur MyA, votre espace adhérent Afdas.

La DPC doit être transmise à l'Afdas au plus tard 5 jours après la date de début de contrat.

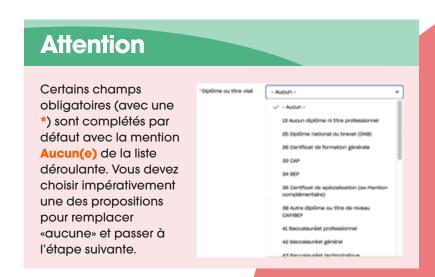
Les informations saisies vont permettre de déterminer le financement au regard des critères en vigueur déterminés par :

- **France Compétences** pour les NPEC Niveaux de Prise En Charge c'est-à-dire le financement de la formation, consultable dans le <u>référentiel</u>.
- Le Conseil d'Administration de l'Afdas pour l'aide à la fonction tutorale.

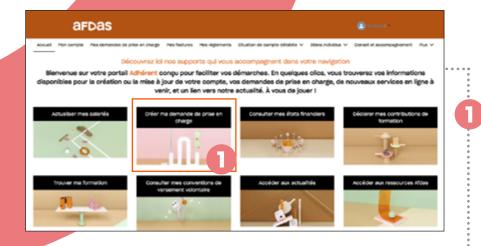
Pour vous aider à compléter la DPC, consultez le document officiel <u>« Notice pour le contrat d'apprentissage »</u>.

Tous les champs avec une * doivent être complétés pour permettre un traitement de qualité de votre dossier. Les champs grisés ne sont pas modifiables.

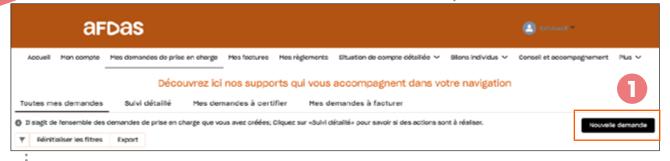
Avant de choisir un prestataire, assurez-vous qu'il est bien à jour de <u>ses obligations</u> (n° de déclaration d'activité et certification Qualiopi *Action de formation par apprentissage*) et qu'il est <u>habilité à délivrer le type de formation et le diplôme</u>.







Depuis la page d'accueil de MyA, cliquez sur la rubrique Créer une demande de prise en charge puis sur le bouton Nouvelle demande.



- Dans la fenêtre qui s'affiche, choisissez le type de demande Contrat d'Apprentissage
- Dans la fenêtre suivante, prenez connaissance des prérequis nécessaires à la création de votre demande puis cliquez sur Oui, j'ai compris.



- Dans la partie **Général**, attention aux champs suivants :
 - **Libellé du parcours** : il s'agit de l'intitulé du titre ou diplôme suivi par votre apprenti.
 - Nombre prévisionnel de modules : indiquez 1.
 - Interlocuteur de la DPC: ce champ est rempli par défaut avec vos informations. Si le suivi de cette demande doit être assuré par un autre interlocuteur que vous, sélectionnez le dans la liste de contacts de votre entreprise. Il recevra ainsi les mails liés à l'instruction du dossier. Si besoin créez-le.



Attention

Si l'effectif annuel moyen indiqué lors de votre dernière déclaration annuelle, est **inférieur** à 3, votre structure ne respecte peut-être pas les règles d'encadrement des apprentis.

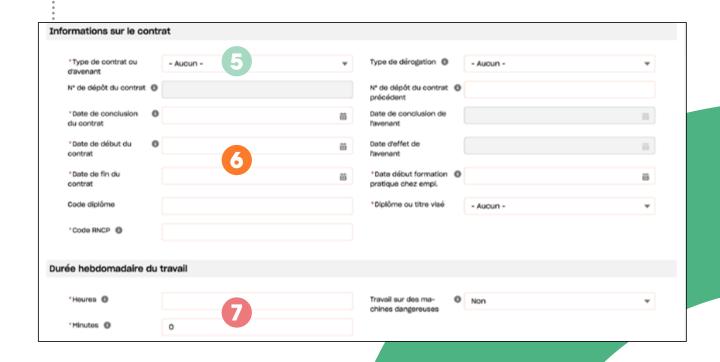
Rectifiez alors les informations d'effectif dans la fenêtre **Déclaration sur l'honneur** qui s'ouvre.



- Sélectionnez le type de contrat (reprendre l'information indiquée au verso du CERFA, en haut).
- Renseignez les champs obligatoires.
 - Indiquez **35 h**, qui est la **durée légale du travail pour l'apprenti** et précisez si le travail sera effectué sur des **machines dangereuses** (cela implique également les travaux impliquant des expositions à des risques particuliers).

Astuce

Les informations à compléter sur MyA figurent pour la plupart dans le formulaire CERFA, souvent sous forme de code. Consultez la notice officielle pour identifier la réponse et le code associé correspondant à votre situation.







- Parmi les choix possibles de la liste déroulante, sélectionnez le **Type d'employeur**, l'information est indiquée sur le CERFA sous forme de code.
- Précisez également si l'employeur dispose d'un statut spécifique en sélectionnant l'un des choix possibles de la liste déroulante. Si aucun cas n'est concerné, sélectionnez le choix **0** Aucun de ces cas. Ne pas laisser la valeur Aucun qui sera bloquante pour la suite de votre saisie.
- Sélectionnez une **Caisse de retraite complémentaire** dans la liste proposée ; vérifiez l'**Effectif total de votre entreprise** et actualisez le nombre si nécessaire.



- Vérifiez l'**adresse d'exécution du contrat**. Par défaut, l'adresse indiquée est celle de votre siège social. Si le contrat de travail est exécuté dans un de vos établissements, modifiez manuellement les coordonnées, afin que l'administration concernée puisse enregistrer ce contrat.
- Cliquez ensuite sur le bouton **Suivant** pour accéder à l'étape de création du module de formation.



La formation

Sélectionner le prestataire

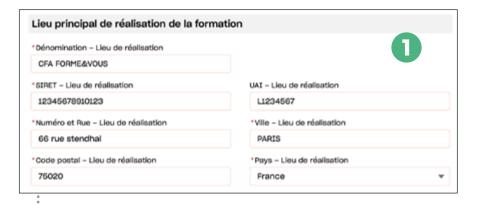
La saisie de la formation démarre par la sélection du CFA prestataire de formation.



- Après avoir renseigné la raison sociale, le SIRET ou le nom commercial de votre prestataire de formation, retrouvez-le en cliquant sur l'icône
- Dans la liste de résultats, sélectionnez votre prestataire puis cliquez sur Valider. Si vous ne retrouvez pas le CFA souhaité, cliquez sur Formulaire pour le créer puis cliquez sur Enregistrer. Le prestataire renseigné apparaîtra désormais dans la liste des choix possibles.
- Cliquez sur **Suivant** pour saisir les caractéristiques du module de formation.

Saisir les caractéristiques du module de formation

Les informations précédemment saisies sont reportées dans le formulaire. Les champs grisés ne sont plus modifiables.



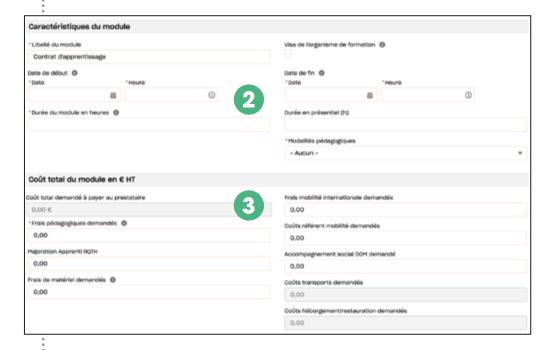


Vérifiez les coordonnées renseignées dans la rubrique (lieu principal de réalisation de la formation). Par défaut ce sont les coordonnées du prestataire qui s'affichent, si la formation se déroule ailleurs, les données doivent être modifiées.



À noter

S'il s'agit d'un CFA d'entreprise, cochez la case correspondante et cochez également «visa de l'organisme de formation» qui certifie la signature du CFA sur le formulaire CERFA.



Indiquez les dates de début et fin de formation ainsi que la durée de la formation dans le champ **Durée du module en heures**. Cette information est mentionnée dans la convention de formation transmise par le CFA ou dans le CERFA.

Indiquez le coût total du module (HT) en complétant les champs :

- Frais pédagogiques demandés qui sont le prix de base de la formation.
- Majoration RQTH à compléter uniquement si votre apprenti est reconnu en tant que travailleur handicapé.
- **Divers frais liés à la formation** (comme les frais de matériel par exemple) qui seront financés au prestataire de formation.

Le coût total est calculé **automatiquement**. Cliquez ensuite sur le bouton **Enregistrer** pour sauvegarder votre module.

La page récapitulative du module s'affiche avec les informations principales (prestataire, durée, coût total, etc.). Cliquez sur **Suivant** pour accéder à l'étape concernant l'apprenti.



L'apprenti

Vous devez maintenant identifier le salarié associé au contrat d'apprentissage :



- A l'aide des critères de recherche, affichez la liste des salariés puis **sélectionnez le stagiaire souhaité** en cochant la case correspondante. Cliquez sur **Suivant**.
- Complétez, à l'aide des menus déroulants, les informations demandées dans chaque champ : régime social, diplôme antérieur, situation avant contrat et rémunération.

 Ces informations doivent être identiques à celles indiquées dans le CERFA.

 Cliquez sur Suivant pour accéder à l'étape de sélection du maître d'apprentissage.

Attention

Si le salarié recherché n'apparaît pas dans le résultat de recherche :

- soit il n'existe pas encore dans la liste de vos salariés, donc vous devez le créer avec le bouton Créer un salarié,
- soit les informations le concernant sont erronées, vous devez les mettre à jour dans le menu Mon compte puis dans l'onglet Salariés.

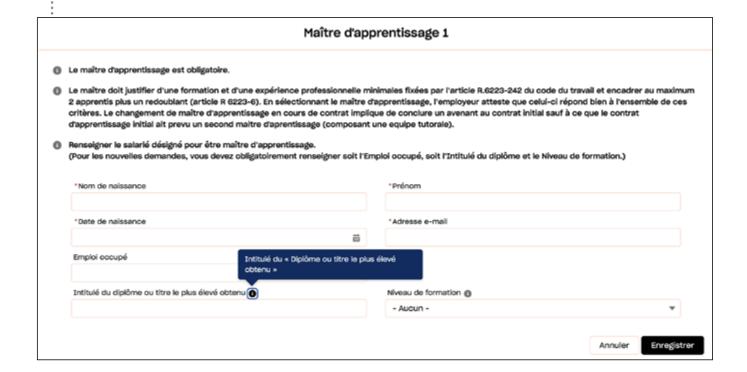


Le maître d'apprentissage

- Indiquez les informations personnelles du maître d'apprentissage : nom, prénom, emploi occupé, niveau de formation et date de naissance.
- Cliquez sur le bouton **Suivant** pour accéder à l'étape d'envoi de la demande.

Attention

Vérifiez que votre maître d'apprentissage répond aux <u>critères</u> réglementaires.



À savoir

Vous pouvez désigner un maître d'apprentissage suppléant si vous le souhaitez.

Important

Si vous êtes éligible à l'aide à la fonction maître d'apprentissage, vous devez joindre le <u>formulaire</u> <u>prévu à cet effet</u> à votre demande de prise en charge. Vous devez le compléter puis le joindre lors de l'étape **Ajouter des pièces jointes** dans la rubrique **Autres documents**.



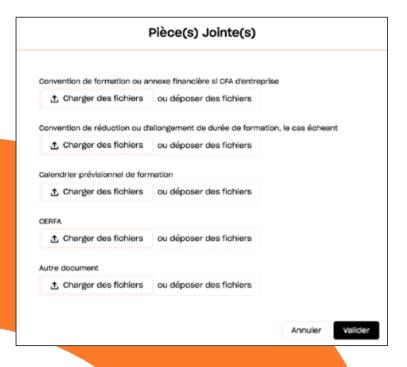
Envoyer la demande

Vous arrivez sur le récapitulatif de la demande. Il est encore possible de modifier les caractéristiques de votre demande :

- Cliquez sur le bouton Sauvegarder pour enregistrer votre demande au statut Brouillon, vous pourrez la reprendre plus tard pour la compléter.
- Cliquez sur le bouton Envoyer pour passer au téléchargement des documents nécessaires.
- Vous pouvez le générer avec toutes les informations que vous venez de saisir en cliquant sur Générer le CERFA. Le document s'ouvre au format pdf, vous pouvez le télécharger ou l'imprimer.

Attention

Dans la section **Détails stagiaire(s)**, si un ! est affiché sur la ligne d'un de votre stagiaire, cela signifie que des informations ne sont pas complètes sur sa fiche salarié. Si l'erreur concerne un champ de la fiche salarié non modifiable, indiqueznous les modifications à apporter via une demande de contact.



Ajouter les pièces jointes nécessaires à l'instruction de votre demande de prise en charge au format PDF puis cliquer sur le bouton **Valider**.

La taille maximum autorisée est de 20 Mo pour chaque pièce jointe.

Après avoir pris connaissance des conditions générales, cocher le bouton **Accepter** puis cliquer sur **Envoyer**: **votre demande est transmise à l'Afdas!**



Suivre ses demandes

Depuis le bandeau principal, cliquez sur l'onglet Mes demandes de prise en charge.

Vous y retrouverez toutes les formations pour lesquelles vous avez sollicité un financement de la part de l'Afdas, sous la forme d'un tableau comportant toutes les informations principales de vos demandes : numéro DPC, titre de la demande, date de début et de fin de la formation, nombre de salariés sélectionnés, coût total du parcours, statut et type de la demande.

Par défaut, ce tableau est **trié par statut** (état d'avancement de votre demande) puis **par date de début de formation** (de la plus récente à la plus ancienne).

Mais vous avez la possibilité:

- De trier différemment les données en cliquant sur l'en-tête de la colonne,
- De filtrer ces données en cliquant sur le bouton Y
- D'exporter les données dans un tableau Excel en cliquant sur le bouton **Export**.



0

Pour visualiser le récapitulatif de votre demande de prise en charge, cliquez sur l'icône • . Si la DPC est encore au statut **Brouillon**, vous pourrez alors la modifier. Vous pouvez également voir tous les statuts qui peuvent s'appliquer à votre demande et suivre son avancement en bleu :



Si votre demande est en **Brouillon**, vous pouvez la modifier, la compléter. Elle n'est pas transmise aux services de l'Afdas..





Si votre demande est **En attente d'information**, cela signifie que le Pôle Gestion ne peut pas continuer son instruction sans une intervention de votre part dans votre espace adhérent MyA. Les raisons sont indiquées dans l'encadré **Motif de mise en attente**.

Vous avez également reçu un mail avec des indications pour corriger votre demande (ex : modification d'une information ou ajout d'une pièce jointe).



Si votre demande est en **Validé**, le contrat a été déposé auprès des services de l'État, il ne peut plus être annulée, il doit être rompu. Si les services de l'État ont bien validé votre contrat, le champ « n° de dépôt du contrat » est renseigné avec un n° à 15 chiffres. Cliquez sur opour accéder à cette information dans le détail du contrat.



Si votre demande est au statut **Rompu**, la rupture du contrat est enregistrée par l'Afdas et transmise aux services de l'Etat.



- Cliquez sur l'icône 📭 pour accéder à la proposition de financement.

 Celle-ci est validée automatiquement pour les contrats d'apprentissage.
- Pour supprimer une demande à l'état de brouillon, Cliquer sur l'icône 🚡



Modifier un contrat

Saisir un avenant

Pour saisir une demande d'avenant sur un contrat, cliquez sur • pour accéder au récapitulatif de la demande concernée. Attention : un avenant ne peut être saisi **que si** le contrat a été validé par l'Afdas.

Depuis la page récapitulative, cliquez sur **Demande d'avenant**.



- Indiquez la date d'effet de l'avenant, la date de conclusion de l'avenant et le type de contrat (valeur à sélectionner dans la liste proposée).
- Dans **Informations modifiées par l'avenant**, renseignez les modifications apportées au contrat par cet avenant puis cliquer sur **Valider**.
- Ajoutez ensuite les documents justificatifs nécessaires au format PDF puis cliquez sur Valider.
- Votre demande d'avenant est bien transmise à l'Afdas, vous pouvez la visualiser depuis le récapitulatif de la demande en cliquant sur **Liste des avenants**.



Déclarer une rupture

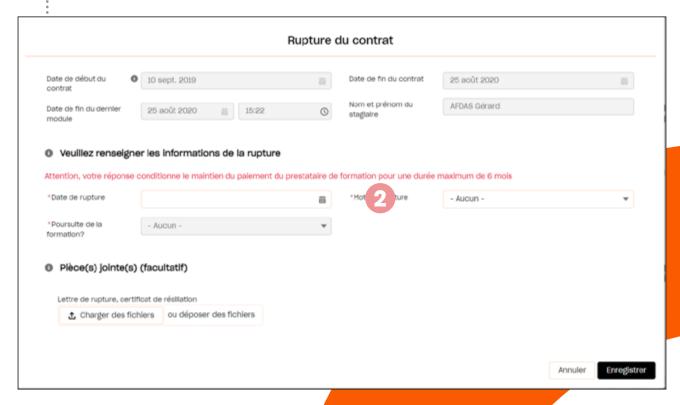
Pour saisir une rupture sur un contrat déjà validé par l'Afdas, cliquez sur l'icône opour accéder au récapitulatif de la demande concernée. Attention : une rupture ne peut être saisie qu'à partir du moment où le contrat a été validé par l'Afdas.



Depuis la page récapitulative, cliquez sur le bouton Rompre.



Renseignez la date et le motif de la rupture et indiquez si l'apprenti poursuit ou non sa formation après la rupture puis cliquez sur **Enregistrer**. Joignez le justificatif de rupture, le cas échéant, et validez. Votre demande apparaitra alors au statut **Rompu** sur le portail.



Lorsque vous avez déclaré une rupture d'un contrat d'apprentissage, vous avez la possibilité de visualiser les informations saisies depuis le récapitulatif de votre demande.



Contacter l'afbas

Faire une demande de contact

Pour adresser un message à l'Afdas, vous pouvez faire une demande de contact. Elle sera directement attribuée au service ou à la personne concernée par le sujet. Vous avez deux possibilités depuis le bandeau principal :





Le champ **Je souhaite** s'affiche. Il vous permet de préciser le motif de votre demande à l'aide d'une liste déroulante associée à la catégorie choisie précédemment.

Suivant le motif de votre demande, il peut vous être demandé le **N° de demande de prise en charge** (ex : CA-xxxxxx) ou le **numéro de facture** (FA-xxxxxx). En cliquant sur la loupe, vous accédez à une liste correspondant aux dossiers en cours sur votre espace adhérent Afdas. **Vous pouvez ajouter une ou plusieurs pièces jointes à votre message** (les formats de fichiers acceptés sont PDF, Word et Excel).

Depuis le menu **Mes demandes de contact** vous pouvez visualiser l'ensemble des demandes effectuées. Grâce au statut associé à chacune vous pouvez connaître leur avancement : **nouveau**, **en cours d'instruction**, **clôturé**.

À savoir

La réponse à une demande est adressée uniquement au contact qui a fait la démarche. Si vous n'avez pas de réponse (et que la demande est clôturée), vérifiez l'adresse mail associée à votre compte dans le menu **Mon compte**, onglet **Contacts** et faites les modifications nécessaires.